



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 96875

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise à disposition des moyens de services hospitaliers dans le cadre de l'Euro 2016 organisé par l'UEFA. Dans les premiers jours du mois de juin 2016 débutera un mois de compétition de football sur le territoire français dans le cadre de l'Euro 2016 dans un contexte sécuritaire renforcé après les attentats de janvier et novembre 2015. Cette situation a conduit au renforcement des dispositifs de sécurité aux abords et à l'intérieur des stades mais également des *fan zones* mises en place pour l'occasion dans les villes hôtes afin d'accueillir les supporters. Des simulations d'attaques terroristes au sein de ces *fan zones* ont eu lieu afin de prévenir et anticiper au mieux les risques et les éventuelles évacuations sanitaires et hospitalisations pouvant en découler. Ces simulations ont nécessité la mobilisation d'équipes médicales (centres hospitaliers, Samu, SDIS) qui seront à nouveau réquisitionnés pour toute la période de l'Euro 2016 pour répondre dans les meilleurs délais à toute urgence éventuelle. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que représente la valorisation financière de cette mise à disposition des moyens publics pour cet évènement organisé par l'UEFA et dont le coût est déjà très largement supporté par les collectivités liées aux villes accueillantes et par l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96875

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5660

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)